



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Aide aux associations de soutien à la parentalité

Aide

Acteur public

Association

Jeune

Publié le 25 juin 2025

Reading time : 1 minutes

Le Conseil départemental mène des actions auprès des familles, en renforçant la prévention, en accompagnant les enfants et les jeunes vers l'autonomie et en mettant l'enfant et sa famille au cœur de ses politiques publiques. Dans ce cadre, le Département peut financer les associatifs qui soutiennent la parentalité.

En quoi consiste cette aide ?

Le Département peut allouer une subvention aux associations formulant une demande d'appui au fonctionnement et qui interviennent dans les domaines suivants :

- Animations de salles d'attente de consultations de nourrissons de la protection maternelle et infantile - Objectifs : rompre l'isolement des familles, contribuer à la sociabilisation, à l'éveil et au développement de l'enfant, favoriser les interactions précoces enfants-parents.
- Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) - ces espaces de rencontres pour les parents et leurs enfants jusqu'à 6 ans visent à développer les liens sociaux, soutenir la relation enfant-parent.
- Actions de soutien à la parentalité - objectifs : fournir des ressources sur lesquelles les familles peuvent s'appuyer pour assurer leur rôle parental, en tenant compte de la diversité des structures familiales et de leur fonctionnement.

Comment en bénéficier ?

La demande d'aide financière doit être déposée **avant la fin du mois d'avril de l'année en cours**.

La liste des pièces à fournir est consultable en ligne sur le site internet suivant :

subvention.haute-garonne.fr

Délibération & Règlement d'attribution des subventions départementales - Soutien à la parentalité

[Télécharger](#)